

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 6

Nachruf: Nos morts
Autor: Weber, T.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur un tronc renversé depuis longtemps au bord de la route. La torche a brûlé magnifiquement; je n'en puis pas dire autant de la torche fabriquée avec de l'écorce fraîche à Binn, en présence de M. le Dr Faes.

Une grande surprise m'a été réservée cet été, dans la vallée de Nant sur Bex, au chalet de la Chaux, 1783 m alt.

Surpris par le mauvais temps, nous nous y sommes réfugiés, mes étudiants et moi. Pour nous sécher, nous avons fait du feu. Le bois de service du chalet provient d'une vernaie voisine, formée d'*Alnus viridis* et de *Betula tortuosa*. Le bois étant mouillé, nous nous sommes servis de l'écorce des branches de bouleau pour allumer le feu. Pour passer le temps, j'ai fait une conférence sur les torches de bouleau et leur utilisation.

Le berger, M. *Battista Bajetto*, survenu entre temps, m'écoutait. A un moment donné, il sortit de la soupente du toit de superbes torches d'écorce de bouleau, en nous disant qu'il s'en servait régulièrement. Celles que nous avons vues ont été fabriquées aux Grandes-Iles, près Aigle, où le bouleau abonde sur les berges du Rhône. Il nous apprit également qu'à Vex (Val d'Hérens), les enfants utilisent des torches d'écorce de bouleau pour aller se baigner dans l'eau chaude d'une grotte. L'existence à Vex d'une source thermale m'a été confirmée par M. le prof. Lugeon.

M. Bajetto étant d'origine italienne, je me suis demandé s'il avait ressuscité en Valais un mode d'éclairage qui s'est maintenu à travers les âges au sud des Alpes. Il n'en est rien. Interrogé à ce sujet, M. Bajetto m'a déclaré avoir appris la fabrication et l'usage des torches des vieux berger de Vex. « Mais, a-t-il ajouté, ça se perd, le besoin n'est plus là ! » On ne saurait mieux dire. Le pétrole, le courant électrique, le premier surtout, sont les moyens d'éclairage qui suivent l'homme jusque dans les endroits les plus reculés de la montagne.

Dans les montagnes d'Aigle et de Bex, l'usage de l'écorce de bouleau n'est pas entièrement oublié : elle sert d'allume-feu, mais seulement en cas de nécessité.

E. Wilczek.

(Extr. du « Bull. Soc. vaud. sc. nat. » 57, 224.)

NOS MORTS.

† M. Ernest Volkart, inspecteur forestier, à Bulach.

A la fin de l'après-midi du 4 avril, une foule de parents et d'amis était réunie, dans le four crématoire de Zurich, pour rendre les derniers honneurs à l'inspecteur forestier *Volkart*, mort tragiquement, le 31 mars, jeune encore, après une longue maladie.

Né en 1887, le défunt, après l'achèvement de ses études à l'Ecole

forestière, avait fait son stage à Winterthour. De 1911 à 1914, il fonctionne comme adjoint de l'inspecteur forestier cantonal à Glaris et, de 1915 à 1918, il remplit les mêmes fonctions auprès du chef du service forestier de la ville de Zurich. Le 1^{er} janvier 1918, il est appelé à succéder au regretté P. Hefti, comme inspecteur forestier du VI^e arrondissement zurichois, avec siège à Bulach.

Le jeune inspecteur avait d'emblée fait montre d'un zèle remarquable. Les questions culturales l'attiraient surtout; toutefois, il ne négligea rien dans le domaine des chemins ou encore de l'aménagement. Mais ce qu'il considéra comme sa tâche principale, ce fut d'activer la conversion en haute futaie des taillis composés du Furt- et du Wehntal, ou encore le long du Rhin, problème important autant au point de vue économique que forestier. Il déploya, dans ce travail, beaucoup de zèle et la plus réelle compréhension.

M. Volkart était un forestier dans toute l'acception du terme; la forêt l'avait toujours attiré. Il sut s'y consacrer en entier, refusant les occupations accessoires, qui réclament beaucoup de temps et souvent entravent la liquidation rapide des affaires officielles.

Aussi bien, l'heureuse action du jeune inspecteur ne tarda-t-elle pas à se manifester; il sut, en particulier, s'attirer la reconnaissance des propriétaires de forêts dont il avait réussi à gagner la confiance.

C'est qu'aussi il ne disposait pas seulement de connaissances théoriques étendues, d'un réel don d'observation et du savoir pratique, mais encore, dans ses relations avec autorités et gardes, il excellait à tempérer l'autorité du chef pour un tact parfait. Il s'entendait au mieux à frayer avec les gens de peu. S'intéressant à tout, et de commerce agréable, il avait su se faire respecter par tous ceux avec lesquels ses fonctions le mettaient en contact. Il donnait d'autant mieux l'impression d'un chef que, dans l'armée, il avait atteint le grade de lieutenant-colonel du génie, dans les troupes des fortifications du Gothard.

Très conscientieux, zélé, ayant une haute idée de ses devoirs et responsabilités, respectueux des idées d'autrui, foncièrement bon et juste, c'était un plaisir de frayer avec un tel homme. Avec ça, de caractère gai, enjoué et d'une entière franchise.



M. Ernest Volkart,
inspecteur forestier, à Bulach, 1887—1932.

Quel plaisir c'était de jouir de l'hospitalité de l'homme aimable que fut M. Volkart, dans sa belle demeure de Bulach, entouré de la tendre affection d'une épouse et d'une fille.

Aussi, tous ceux qui ont connu l'inspecteur forestier Volkart, qui ont collaboré avec lui et qui l'aimaient, tous éprouvent la plus réelle douleur à l'idée que ce cher ami leur a été repris si tôt et si brusquement.

Ils conserveront de ce parfait forestier le meilleur souvenir.

(Trad. H. B.)

Th. Weber.

COMMUNICATIONS.

La protection de la nature dans le canton de Vaud, en 1931.

Nous extrayons ce qui suit du rapport annuel présenté par le président de la Commission vaudoise pour la protection de la nature, M. M. Moreillon, ancien inspecteur forestier :

a) *Flore.* La protection des beaux arbres est encore facile à obtenir par l'administration forestière. Ainsi M. Francey, inspecteur forestier, nous écrit de Nyon : « La population de la contrée, de même que les autorités communales, sont très attachées aux beautés naturelles de leur petit coin de terre. Personnellement, en ce qui concerne les beaux arbres, je n'ai aucune peine à conserver toute une série d'exemplaires qui, je l'espère, arriveront à donner « le gros vuarne », « la pesse à X. », « le gros chêne », etc.

Il ne suffit pas toujours, pour conserver un bel arbre, de le cataloguer ou d'écrire, comme l'avait fait M. H. Badoux dans le « Journal forestier suisse », 1905, à propos de l'érable champêtre de Noville : « Faut-il ajouter que l'Etat de Vaud, comme co-propriétaire, veillera avec un soin jaloux à ce que la hache n'y touche pas avant que l'arbre ait atteint l'extrême limite de sa vieillesse. » Cet arbre remarquable a dû être enlevé lors d'un rélargissement de la route en 1931.¹

La Société vaudoise de sylviculture, qui a déjà fait paraître les trois volumes des « Beaux arbres du canton de Vaud », est mieux placée que nous pour exercer une surveillance sur ses protégés. Elle pourrait peut-être faire poser un écrêteau spécial sur les plus remarquables d'entr'eux, ce que nous lui demanderons lors de l'envoi du présent rapport.

M. Ch. Meylan, à Ste-Croix, a fait protéger un jeune épicéa, dans une forêt privée de cette région, sur la base duquel se trouve un lichen très rare, *Peltigera Elisabethae*, connu seulement en Autriche et aux Etats-Unis d'Amérique.

(Extrait du « Bulletin de la Soc. vaud. des sc. nat. ».)

¹ Il s'agit du plus beau représentant, en Suisse, de l'érable champêtre, lequel était encore en parfait état de santé : un arbre magnifique. Aussi est-il permis de s'étonner à bon droit d'une destruction aussi regrettable.

H. B.